

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 30 mars 2007
(convocation du 19 mars 2007)**

Aujourd'hui Vendredi Trente Mars Deux Mil Sept à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. ROUSSET Alain, M. JUPPE Alain, M. HOUEBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DAVID Alain, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUCHENE Michel, Mme FAYET Véronique, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FAVROUL Jean-Pierre, M. MARTIN Hugues, M. FELTESSE Vincent, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. LABISTE Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. LAMAISON Serge, M. MERCIER Michel, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. ANZIANI Alain, M. BANAYAN Alexis, M. BAUDRY Claude, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, Mme BOURRAGUE Chantal, M. BREILLAT Jacques, Mme BRUNET Françoise, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, M. CASTEL Lucien, M. CASTEX Régis, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CHAZEAU Jean, Mme CONTE Marie-Josée, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANE Michel, Mme DARCHE Michelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DELAUNAY Michèle, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, M. DUCASSOU Dominique, Mme DUMONT Dominique, M. DUPRAT Christophe, M. DUTIL Silvère, Mme FAORO Michèle, M. FAYET Guy, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GRANET Michel, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HERITIE Michel, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JOUVE Serge, M. JUNCA Bernard, Mme KEISER Anne-Marie, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHAIRE Pierre, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, M. PARACHOU Serge, Mme PARCELIER Muriel, M. PETIT Alain, Mme PUJO Colette, M. QUANCARD Joël, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. LABARDIN Michel à M. QUERON Robert	M. FAVROUL Jean-Pierre à M. DUPRAT Christophe (à cpter de 10 h 00)
M. PIERRE Maurice à Mme. CARTRON Françoise	M. FERILLOT Michel à M. BAUDRY Claude
M. PUJOL Patrick à M. FLORIAN Nicolas	M. GOURGUES Jean-Pierre à M. MERCIER Michel
M. VALADE Jacques à M. SOUBIRAN Claude	M. HERITIE Michel à M. HOUEBERT Henri (à cpter de 11 h 50)
M. BANNEL Jean-Didier à M. BANAYAN Alexis	M. JUPPE Alain à M. MARTIN Hugues (à cpter de 10 h 40)
M. BENOIT Jean-Jacques à M. JOUVE Serge	Mme KEISER Anne-Marie à M. DUTIL Silvère (à cpter de 11 h 30)
Mme. BRACQ Mireille à Mme. PARCELIER Muriel	Mme LACUEY à M. COUTURIER Jean-Louis (à cpter de 11 h 45)
Mme BRUNET Françoise à M. DUCASSOU Dominique (à cpter de 12 h00)	M. MAMERE Noël à M. DANE Michel
M. CANIVENC René à Mme PUJO Colette	M. MANGON Jacques à BELLOC Alain (à cpter de 12 h 05)
Mme CARLE DE LA FAILLE M. Claude à Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia (à cpter de 10 h 40)	M. POIGNONEC Michel à M. FAYET Guy
M. CASTEX Régis à M. CASTEL Lucien (à compter du 11 h 45)	M. PONS Henri à M. PETIT Alain
M. CARTI Michel à Mme LIMOUZIN Michèle (à cpter de 11 h 30)	M. QUANCARD Joël à MANGON Jacques (à cpter de 11 h 30)
M. CAZENAVE Charles à M. CANOVAS Bruno	M. SEGUREL J. Pierre à M. FELTESSE Vincent (à cpter de 11 h 15)
M. CORDOBA Aimé à M. CHAZEAU Jean	M. SIMON Patrick à Mme DARCHE Michelle (à cpter de 10 h 50)
M. DAVID Alain à M. GRANET Michel (à cpter de 11 h 45)	M. TAVART Jean-Michel à M. HOURCQ Robert
Mme DE FRANCOIS Béatrice à M. ANZIANI Alain	Mme TOUTON Elisabeth à Mme. WALRYCK Anne
M. DELAUX Stéphan à M. DAVID Jean-Louis	M. TOUZEAU Jean à M. TURON Jean-Pierre (à cpter de 12 h 00)
Mme FAORO Michèle à M. MONCASSIN Alain (à cpter de 11 h 30)	Mme VIGNE Elisabeth à M. REBIERE André
Mme FAYET Véronique à M. GELLE Thierry (jusqu'à 10 h 40)	

LA SÉANCE EST OUVERTE

Schéma Directeur d'Aménagement et de Développement Durable des zones inondables de la CUB - Lancement de l'étude - Acceptation - Autorisation

Monsieur SOUBIRAN présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Afin de lutter contre les inondations de l'estuaire, les acteurs que sont l'Etat par le Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable, le SYSDAU (Syndicat Mixte du Schéma de l'Aire Métropolitaine Bordelaise), le SMIDDEST (Syndicat Mixte pour le Développement Durable de l'Estuaire) et la Communauté Urbaine de Bordeaux, ont reconnu la nécessité de se doter de moyens techniques pour coordonner l'ensemble des actions sur les zones inondables.

Par délibération du 22 septembre 2006, le Conseil de Communauté a approuvé le lancement d'un programme d'études sur la problématique de l'inondabilité de l'estuaire mené en partenariat avec l'Etat, le SYSDAU, les Conseils généraux de Gironde et de Charente Maritime, dont la maîtrise d'ouvrage a été confiée au SMIDDEST, et qui répond aux objectifs suivants :

- Se doter d'un référentiel prenant en compte un niveau d'aléa validé par l'ensemble des partenaires -dont l'Etat- qui serve de base au calcul des solutions de compensation du champ d'expansion des crues permettant la préservation des zones urbaines existantes et à venir tout le long de l'estuaire ;
- Approuver une programmation d'aménagement cohérente et partagée permettant, si nécessaire, une adaptation des PPRI actuels ;
- Proposer aux collectivités territoriales concernées par l'aménagement et en charge d'assurer la protection des biens et des personnes de s'engager dans des programmes de travaux relatifs à la maîtrise du risque inondation avec le soutien de la CUB ;
- Mettre en œuvre des politiques de gestion du risque inondation et définir les programmes d'actions avec les structures pérennes de gestion existantes sur le territoire communautaire (syndicats et communes) ;
- Mettre à disposition de nos partenaires et des professionnels des éléments d'information sur les caractéristiques des phénomènes hydrauliques spécifiques au système fluvio maritime local, ainsi qu'un référentiel de procédés constructifs applicables en zones inondables.

Ce programme d'études comprend :

- La réalisation d'un modèle mathématique de simulation d'aléa correspondant à la phase 1 du référentiel partenarial (maîtrise d'ouvrage SMIDDEST avec groupement de commande pour la maîtrise d'œuvre) ;
- L'utilisation du modèle mathématique afin de tester les impacts des aménagements prévus en zones inondables par les différentes collectivités qui constitue la phase 2 du référentiel (maîtrise d'ouvrage SMIDDEST avec groupement de commande pour les maîtrises d'œuvre) ;

La phase 1 étant désormais engagée, il convient de concevoir les différentes propositions d'aménagement à soumettre aux tests de phase 2 dans le respect du calendrier prévu par l'instance de régulation.

C'est la raison pour laquelle il est proposé aux instances communautaires d'engager l'étude d'un schéma d'aménagement et de développement durable des territoires inondables de la Communauté Urbaine dont le cahier des charges, joint à la présente délibération, est résumé ci-après.

1. Objectifs

- Définir les périmètres d'aménagement territorial cohérent du point de vue hydraulique permettant de traiter de l'agrégation des projets d'urbanisme envisagés à l'intérieur d'un même périmètre.
- Définir les préconisations d'aménagement et les solutions techniques de protection et de prise en compte des risques adaptées aux différents projets.
- Elaborer un schéma directeur d'aménagement et une stratégie de réalisation et de phasage des travaux.

2. Contenu de l'étude

Elle consiste à :

- 1) Etablir un état des lieux de la connaissance de la problématique générale posée pour le développement des projets dans les secteurs soumis aux inondations et proposer un diagnostic débouchant sur une stratégie de prise en compte du risque à partir des données sur :
 - la topographie issue du SIG de la Communauté Urbaine,
 - les systèmes hydrauliques de gestion et d'évacuation des eaux pluviales,
 - les relevés d'endiguement, leur nature et leur structure,
 - les relevés des volumes débordés.
- 2) Formuler les préconisations d'aménagement envisagées sur le lit majeur en vue de protéger les zones urbaines et de permettre le bon fonctionnement et la valorisation du champ d'expansion des crues.

- 3) Définir les solutions techniques (renforcement des protections actuelles, création de nouvelles protections, procédés constructifs innovants, utilisation du réseau des jalles pour vidanger...) leurs caractéristiques et le coût des aménagements et/ou des ouvrages à réaliser, hydrauliques ou autres. Ces solutions doivent être « adaptables » selon le type d'évènement et la typologie urbaine. En particulier, il est demandé que des solutions en terme de typologie et de morphologie urbaine soient étudiées et présentées au maître d'ouvrage.
- 4) Evaluer les mesures compensatoires associées au traitement des zones de transfert et à l'aménagement et la valorisation des champs d'expansion des crues, dans un souci écologique de libre expansion des eaux et de préservation du caractère naturel des zones concernées.
- 5) Proposer une valorisation progressive des investissements en fonction des priorités d'urbanisme opérationnel de court et moyen terme (> 5 ans) et du meilleur rapport coût/réduction de vulnérabilité.

3. Pilotage et validation de l'étude

La direction de projet est assurée par la Direction du Développement Durable et de l'Ecologie Urbaine qui représente la maîtrise d'ouvrage communautaire.

Par ailleurs, un comité technique spécifique regroupant des directions communautaires concernées par le sujet, l'Agence d'Urbanisme et les représentants des partenaires de la Communauté sur le programme d'études d'élaboration du référentiel contre le risque d'inondation de la presqu'île (Etat, SMIDDEST, SYSDAU) sera créé pour préparer les phases de validation du comité de pilotage.

Compte tenu du caractère transversal de la problématique, il est proposé de créer un comité de pilotage communautaire de l'étude composé des élus suivants :

- M. le Président de la commission Gestion des Risques naturels et industriels qui en assurera la présidence,
- M. le Président de la commission Développement Durable,
- M. le Président de la commission Aménagement, Urbanisme et Politique foncière,
- M. le Président de la commission Eau et Assainissement.

De même, il est proposé d'y associer, à titre consultatif, les représentants des syndicats compétents en matière de gestion des digues et de protection contre les inondations du territoire communautaire.

Les conclusions de l'étude feront l'objet d'une présentation aux élus communautaires en Commission Gestion des Risques Naturels et Industriels, en Commission Développement Durable, en Commission Aménagement – Urbanisme et Politique foncière et en commission Eau et Assainissement avant d'être validées en Conseil de Communauté.

De même, une présentation devant l'Instance de Régulation du risque inondation présidée par le M. le Préfet sera organisée.

4. Durée de la mission et compétences du bureau d'études

La durée de l'étude est estimée à 9 mois.

Le bureau d'études, outre les compétences de base en architecture, génie civil et urbanisme lui permettant d'aborder la problématique sous l'angle de l'aménagement et du développement urbain devra s'adjoindre obligatoirement la compétence :

- d'un bureau d'études spécialisé paysagiste ou écologue et VRD ayant fait la preuve d'une expérience significative dans les domaines de l'aménagement en zones naturelles et inondables,
- d'un hydrologue ou hydraulicien pour aborder les aspects techniques liés au régime fluvio-maritime de l'estuaire.

5. Coûts de l'étude

L'estimation par les services s'élève à 110.000 € H.T.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir :

- Accepter le cahier des charges de l'étude du schéma directeur,
- Accepter la création et la composition des comités technique et de pilotage,
- Autoriser M. le Président à lancer l'étude du schéma directeur d'aménagement et de développement durable des zones inondables de la CUB par un marché en procédure adaptée. La dépense pour l'étude sera imputée sur les crédits au Budget Principal, chapitre 11, article 617, fonction 8330, CRB D400.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.

Le groupe des Verts s'abstient

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 30 mars 2007,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE
25 AVRIL 2007**

PUBLIÉ LE : 25 AVRIL 2007

M. Maurice PIERRE